

DEP

CHARPENTERIE-MENUISERIE

Tenue vestimentaire et matériel obligatoire à se procurer aux fournisseurs de votre choix

- Bottes (recommandées) ou souliers de sécurité, certifiées CSA
- Ceinture de charpentier (sac à clous)

IMPORTANT

Si vous portez des lunettes de correction de la vue, vous devez vous procurer des lunettes de sécurité adaptées à votre vision ou des lunettes adaptées qui s'ajoutent par-dessus vos lunettes.

CONCERNANT LA FACTURATION

La facturation vous sera acheminée par courriel et nous comptons sur vous pour prioriser le paiement en ligne en suivant les indications sur celle-ci, lorsque vous la recevrez.

À noter que tout au long de votre formation, nous vous prêterons du matériel et s'il est endommagé ou perdu, il vous sera alors facturé.